

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE OUEST GUYANE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Centre Guyane Initiative a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise, de tous secteurs.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 5 000 et 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 1 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Ouest Guyane.

— Éléments à prévoir

Les éléments à joindre au dossier sont les suivants :

- photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour de 10 ans),
- 1 Photo d'identité,
- justificatif de domicile : facture d'eau ou d'électricité ou quittance de loyer ou attestation de la Mairie,
- justificatif d'hébergement : facture EDF ou SGDE de l'hébergeant + attestation d'hébergement signée ,
- attestation sur l'honneur de non attribution du prêt ADIE (incompatibilité avec le prêt IOG),
- bordereau de situation fiscale à jour, (à demander au Trésor Public),
- extrait de situation bancaire à retirer à l'IEDOM (FICP & FCC),
- justificatif de revenus (3 dernières fiches de paie, notification de droit pôle emploi ou notification allocation du RSA et/ou CAF + 3 derniers relevés de compte),
- relevé d'identité bancaire (RIB) PERSO + PROF,
- photocopie de la carte de Pôle emploi + historique (à récupérer à Pôle emploi) ,
- photocopie de l'attestation de sécurité sociale ou mutuelle (en cours de validité),
- CV à jour,
- attestations de travail et /ou de stage, diplômes,
- devis des travaux et /ou pro forma du matériel à acquérir (nécessaire) ,
- justificatifs apport personnel de 30% (en numéraire ou en nature),
- factures originales du matériel déjà acquis,
- justificatif de domiciliation de l'entreprise (promesse de bail commercial ou attestation de domiciliation de l'entreprise ou titre de propriété),
- dossier économique et financier.

Si l'entreprise est déjà créée, Extrait k-bis – ou d'immatriculation – inscription URSSAF etc... (moins de 3 mois).

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE OUEST GUYANE

Ouest Guyane Initiative

- PK 1.9 Avenue Christophe Colomb
97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI CEDEX
Téléphone : BP 58
Télécopie : 05 94 34 41 66
E-mail : ouestguyaneinitiative@wanadoo.fr

Fichiers attachés

- [Dossier de financement](#) (10/06/2021 - 0.32 Mo)